Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215601097-20261109-2026_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. LE PENHUIZIC, Maire de LAUZACH.

Date de convocation du conseil municipal : vendredi 23 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de votants : 14
Présents : Mr LE PENHUIZIC, Mr COLLOMB (arrivé à 19h15), Mme EON, Mr RETIF, Mme LE GOUHINEC, Mr BARBANT, Mme MORISE, Mr LASSAY, Mr LAYEC, Mme DUBOS, Mr LEGAL, Mme LE BERRE, Mr DUPARD.
Absente excusée: Mme ROUSSELLE (pouvoir à Mme MORISE), Mme COINTARD.
Secrétaire de séance : Mme EON

2026-15 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION BRUDED

Rapporteur : P. LE PENHUIZIC

Monsieur le Maire présente l'association aux membres du Conseil Municipal.
L'association Bruded a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.
L'adhésion est de 0,36 € par habitant et par an.
L'adhésion 2026 pour LAUZACH s'élèverait à : 1 293 x 0,36 € = 465,48 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- D'adhérer à l'association Bruded;
- D'élire en représentant titulaire Fabienne DUBOS et en suppléant Romain RETIF qui sera l'interlocuteur privilégiés de Bruded
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches attenantes à cette adhésion

Monsieur LE PENHUIZIC,

Maire



Madame EON,

Secrétaire

